

Info relève compteurs 2023



Afin que ce contrôle s'effectue dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de bien vouloir nettoyer votre regard compteur et de laisser libre accès à celui-ci.

Tous les foyers équipés d'un compteur radio relève seront facturés au réel sauf cas particulier.

En cas d'absence, merci de bien vouloir nous communiquer votre index de compteur dès réception de l'avis de passage

> au 05 65 43 90 90 choix 1

> d'envoyer la photo de votre compteur d'eau accompagnée de vos coordonnées téléphoniques à

releve.eau@decazeville-communaute.fr

> via le portail abonné

<https://eau.decazeville-communaute.fr/>

onglet « DEMARCHES » « Transmettre un index de relève ».

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE RÈGLEMENT ?

> Par chèque à l'ordre du Trésor Public :

CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

En joignant obligatoirement le talon de paiement

> Par prélèvement automatique : Faire une demande

auprès de Decazeville Communauté en joignant un RIB pour le paiement de la prochaine facture (1er semestre 2022).

> Par téléphone avec votre carte bancaire

au 05.65.43.02.01 - Taper Choix 3

> Chez les buralistes habilités avec le QR code de votre facture paiement en espèces (maximum 300€ et carte bancaire)

En 1 clic, par Internet

> Via TIPi sur www.tipi.budget.gouv.fr

en indiquant l'identifiant Collectivité (021420) et la référence de la facture

> Virement bancaire

Compte Banque de France

RIB 30001 00699 E1230000000 51

IBAN FR13 3000 1006 99E1 2300 0000 051 BIC

Deux modes de relevés existent sur le territoire :

- **La radio relève :** représentant 45 % du parc compteur .

C'est un système d'émetteur qui se déclenche à chaque passage des agents du service des eaux en passant dans la rue, sans devoir entrer dans votre propriété.

Les factures d'eau peuvent ainsi être établies sur la base d'index relevés et donc de la consommation réelle des habitats.

Des relevés, plus régulières, plus rapprochées, permettent d'avoir une vigilance sur les fuites d'eau.

- **La relève manuelle :** les agents du service des eaux se déplacent une fois par an pour relever manuellement l'index de votre compteur. La seconde relève est estimative.

L'objectif à moyen terme est de déployer la radio relève sur l'ensemble du territoire, afin d'établir une facturation au réel tous les six mois.

Calendrier relève facturation du premier semestre 2023 de votre consommation d'eau potable

<i>Commune</i>	<i>Date de la relève réelle</i>	<i>Date limite pour communiquer votre indexe</i>	<i>Date de facturation</i>
Almont les Junies	Estimation	02 Février 2023	Février 2023
Aubin	Du 2 janvier au 20 janvier 2023	20 janvier 2023	Février 2023
Le Gua	Du 23 janvier au 10 février 2023	10 février 2023	Février 2023
Combes	Du 13 février au 3 mars 2023	3 mars 2023	Mars 2023
Boisse Penchot	Du 27 au 31 mars 2023	31 mars 2023	Avril 2023
Cransac	Estimation	26 mai 2023	Juin 2023
Decazeville	Du 03 avril au 02 juin 2023	02 juin 2023	Juin 2023
Firmi	Estimation	3 mai 2023	Mai 2023
Flagnac	Du 5 juin au 30 juin 2023	30 juin 2023	Juillet 2023
Livinhac le Haut	Estimation	10 mars 2023	Mars 2023
St Parthem	Estimation	1 février 2023	Février 2023
St Santin	Estimation	1 février 2023	Février 2023
Viviez	Du 6 au 24 mars 2023	24 mars 2023	Avril 2023

Calendrier relève facturation du deuxième semestre 2023 de votre consommation d'eau potable

<i>Commune</i>	<i>Date de la relève réelle</i>	<i>Date limite pour communiquer votre indexe</i>	<i>Date de facturation</i>
Almont les Junies	Du 24 juillet au 11 août 2023	11 août 2023	Août 2023
Aubin	Estimation	25 juillet 2023	Août 2023
Le Gua	Estimation	18 août 2023	Septembre 2023
Combes	Estimation	08 septembre 2023	Septembre 2023
Boisse Penchot	Estimation	28 septembre 2023	Octobre 2023
Cransac	Du 6 novembre au 30 novembre 2023	8 décembre 2023	Décembre 2023
Decazeville	Estimation	05 décembre 2023	Décembre 2023
Firmi	Du 18 septembre au 3 novembre 2023	07 novembre 2023	Novembre 2023
Flagnac	Estimation	29 décembre 2023	Janvier 2024
Livinhac le Haut	Du 14 août au 15 septembre 2023	15 septembre 2023	Septembre 2023
St Parthem	Du 3 juillet au 21 juillet 2023	04 août 2023	Août 2023
St Santin	Du 3 juillet au 21 juillet 2023	04 août 2023	Août 2023
Viviez	Estimation	27 septembre 2023	Octobre 2023